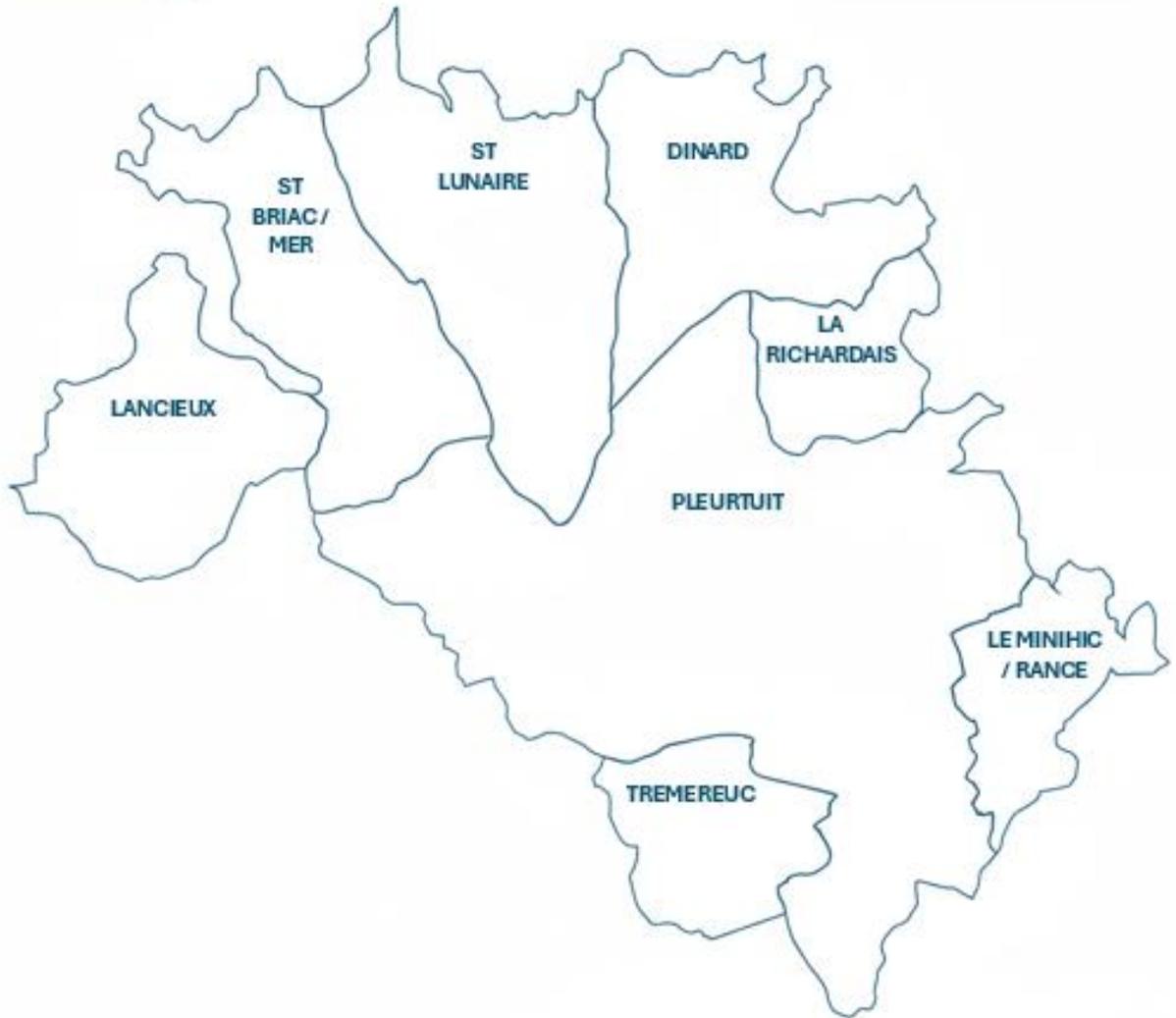




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE D'ÉMERAUDE



Liste des communes de + 5000 habitants

- **Dinard 10753 hab (35)**
- **Pleurtuit 7077 hab (35)**

Liste des communes de - 5000 habitants

- La Richardais 2625 hab (35)
- Lanciaux 1646 hab (22)
- Le Minihic-sur-Rance 1525 hab (35)
- Saint-Briac-sur-Mer 2273 hab (35)
- Saint-Lunaire 2612 hab (35)
- Trémérec 760 hab (22)

Communes disposant d'un équipement d'accueil de gdv



1

PROJET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'ÉMERAUDE

Objectifs et réalisations des orientations du schéma 2020/25

Objectifs spécifiques à l'EPCI/communes

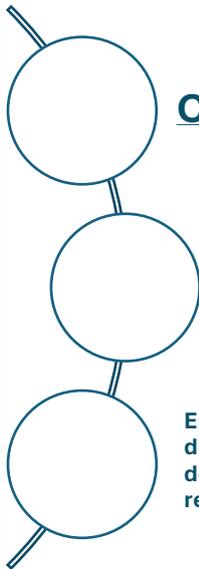
Rafraichir l'aire d'accueil de Dinard (à mettre aux normes du décret)	●
Transformer l'aire de Pleurtuit en terrain soupape été hiver	●
Créer 4 terrains familiaux locatifs	●
Réviser et formaliser le projet social de l'aire de Dinard puis le coordonner	●
Participer à la gouvernance et au suivi du schéma	●

Objectifs identiques à tous les EPCI/communes

Former les gestionnaires	●
Engager une étude d'opportunité pour affiner les besoins de l'EPCI	●
Repérer les éventuelles situations d'insalubrité (terrain privés)	NR
Intégrer les besoins d'ancrage des Gdv dans le PLH	●
Intégrer les besoins d'ancrage dans le PDALHPD	●
Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLU/PLUI et SCOT)	NR
Accompagner les familles vers les actions de droit commun sur le territoire	●

NR= non renseigné

FICHE TERRITORIALE – SDAHGV – 2026/2032



Constats et enjeux

Outre les habitats diversifiés qui n'ont pu être réalisés sur la durée du schéma 2020/25, les objectifs de réhabilitation de l'aire de Dinard n'ont pas non plus été atteints malgré d'importants travaux réalisés en 2023 (nouvelles dégradations et fermeture en 2024).

La CCCE n'a pas la compétence PLUI et de fait les communes restent seules compétentes au titre de leurs PLU.

Concernant le nouveau PLH de la CCCE, il intègre dans son plan d'actions la problématique des habitats dits spécifiques, rappelant dans ce cadre l'obligation de l'EPCI de se mettre en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Enjeu d'actualiser les besoins en 2025 sur la base du diagnostic. Enjeu de répondre aux besoins d'ancrage des Gens du voyage inscrits au schéma depuis 2020 + réponse aux besoins de passage des groupes familiaux + intégration de la résidence mobile dans les documents d'urbanisme + repérage des situations d'insalubrité sur les terrains privés.

Aires d'accueil

(Équipements adaptés aux ménages isolés)

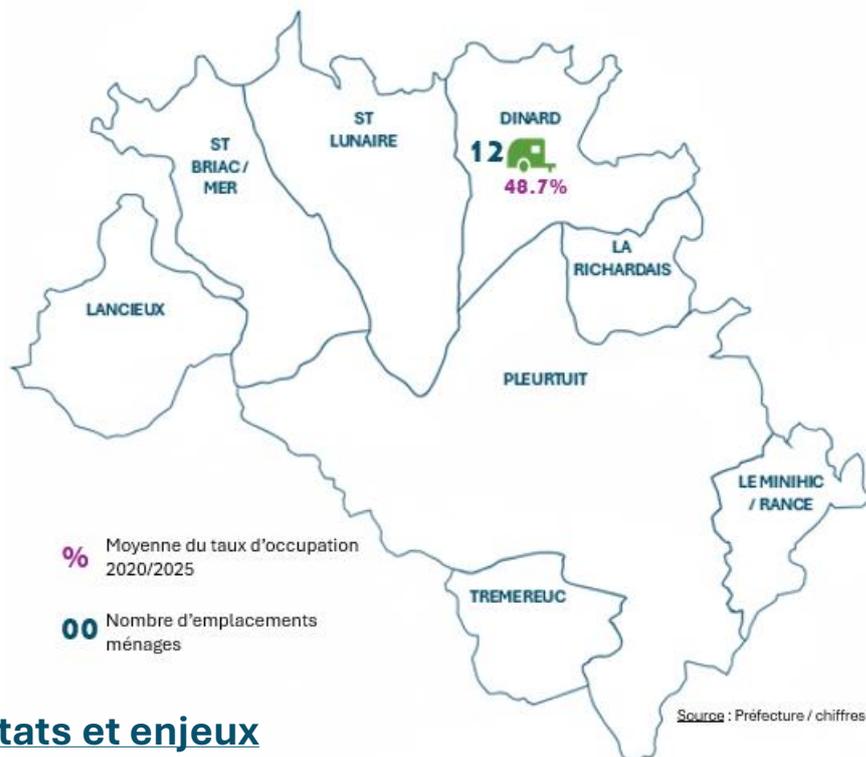
1 aire inscrite au schéma 2020/25 ●

12 emplacements ménages ●

Taux d'occupation moyen de 48.7% entre 2020 et 2025 ●



L'aire d'accueil de la CCCE en 2025



Constats et enjeux

Sur les périodes d'ouverture de l'aire, le taux d'occupation assez élevé témoigne de l'ancrage fort de plusieurs ménages qui ne quittent pas l'équipement en dehors des périodes de fermeture. Sur 2023 et 2024 l'aire d'accueil dégradée a été fermée sur de longues périodes, ce qui explique la baisse du taux d'occupation. L'aire est actuellement fermée après de nouvelles dégradations, ce qui impacte notamment le terrain soupape de Pleurtuit qui accueille depuis de longs mois les familles fortement ancrées sur le territoire.

Enjeu d'une réponse adaptée pour l'accueil des groupes de passage (groupes familiaux en été et en hiver) + réponses adaptées aux besoins d'ancrage des ménages identifiés. Transformation de l'aire de Dinard en terrains familiaux locatifs possible, et réalisation d'une terrain soupape supplémentaire sur Pleurtuit.

Aires de grands passages (4 ha)

(Équipements adaptés aux ménages en groupe de 50 à 200 caravanes)

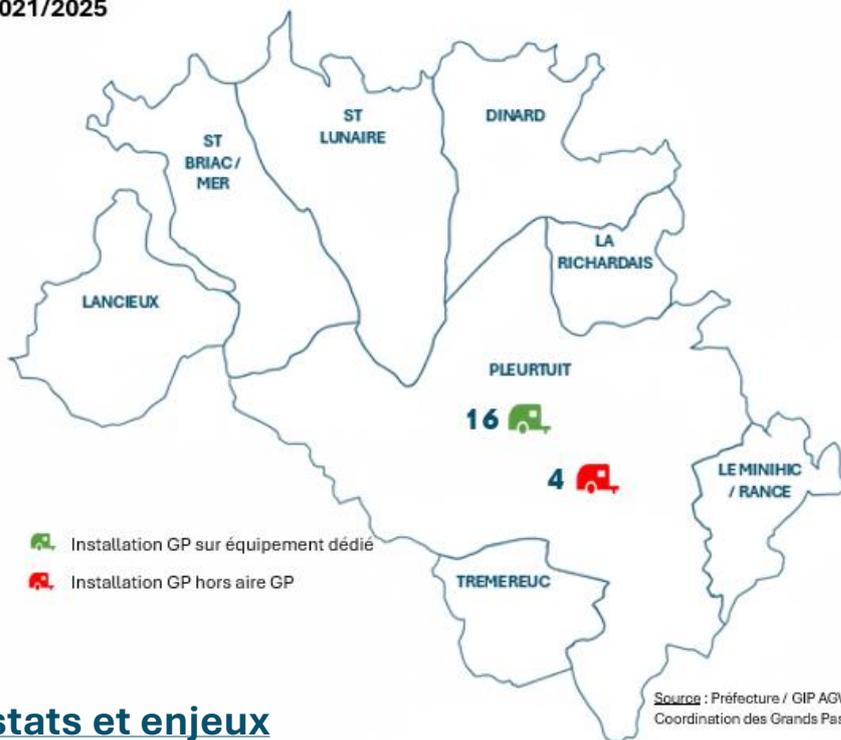
1 aire de grands passages inscrite au schéma 2020/25 ●

48 demandes entre 2020 et 2025 ●

20 stationnements entre 2020 et 2025 ●

Grands passages (50 à 200 caravanes)	(Source Coordination GP)			
	2021	2022	2023	2024
Demands reçues (Saint-Malo)	11 ●	14 ●	16 ●	7 ●
Groupes installés sur l'aire de grand passage	3 ●	4 ●	3 ●	6 ●
Groupes installés hors aire de grand passage	3 ●	0 ●	0 ●	1 ●
Communes impactées par les installations	1 ●	0 ●	0 ●	1 ●

Stationnements Grands Passages sur la CCCE 2021/2025



Constats et enjeux

Le territoire de l'arrondissement de Saint-Malo est très sollicité par les groupes de 50 caravanes et plus depuis 2021 (comme depuis 2003)

L'aire de grand passage de la CCCE réunit toutes les conditions d'accueil pour ce type de groupe (terrain entretenu et fonctionnel), et le système de contrôle d'accès installé depuis 2024 simplifie les phases d'entrée et de sortie des groupes. La programmation et la coordination des grands passages en Ille et Vilaine réduit la charge de l'EPCI (régulation pour que plusieurs groupes ne viennent pas la même semaine sur le même EPCI)

Enjeu de maintenir opérationnel le dispositif en place et de mettre en place un système d'astreinte formalisé le week-end sur la période de mai à septembre chaque année.

Terrain soupape (aire de grands passages d'1 hectare)

Équipements adaptés aux ménages en groupe de 5 à 50 caravanes

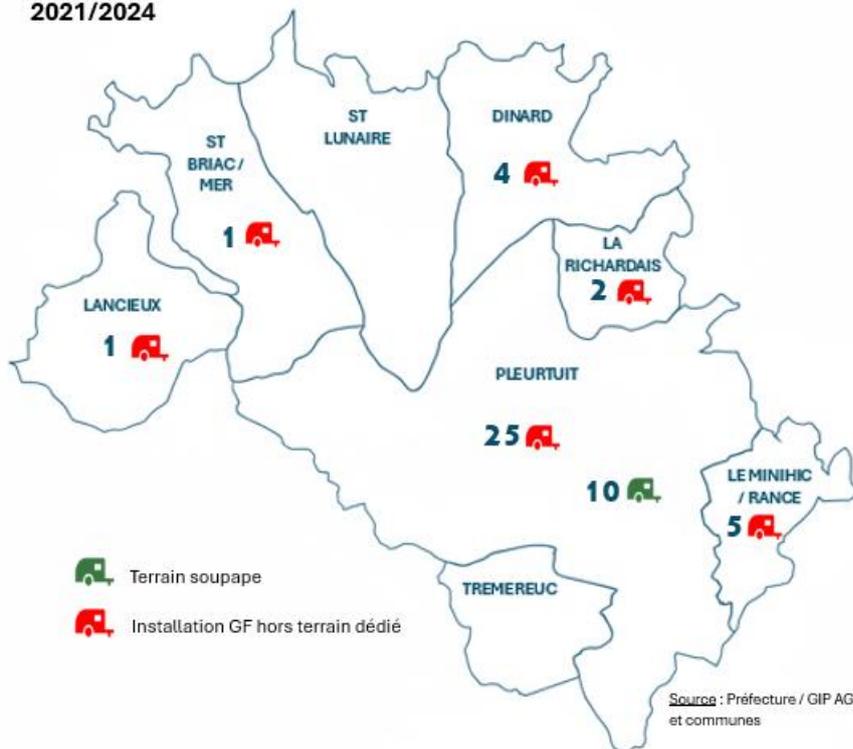
1 terrain prescrit pour l'EPCI au schéma 2020/25 et opérationnelle en 2023 à Pleurtuit

6 communes impactées entre 2020 et 2024

38 stationnement entre 2020 et 2024

Commune	Nombre de stationnements hors équipement dédié				Total 2021/24
	2021	2022	2023	2024	
PLEURUIT	4	14	4	3	25
DINARD	0	1	1	2	4
LE MINIHC / RANCE	0	2	2	1	5
LA RICHARDAIS	0	0	1	1	2
SAINT BRIAC	1	0	0	0	1
LANCIEUX	1	0	0	0	1
TOTAL	6	17	8	7	38

Stationnements Groupes Familiaux (GF) 2021/2024



Constats et enjeux

Territoire très sollicité (76 demandes reçues entre 2021 et 2024) et stationnements très fréquents sur la période de mars à septembre chaque année, par de petits groupes familiaux.

En dehors des périodes d'occupation du terrain par les ménages ancrés de l'aire de Dinard (lorsqu'elle est fermée), cet équipement géré par l'EPCI remplit sa fonction de solution de courte durée pour les familles de passage sur le territoire. Il faut noter que cet équipement n'étant pas adapté pour les séjours longs, cet usage complexifie la gestion (suivi, encaissement, facturation, entretien ...) et fragilise ce terrain.

Enjeu de retrouver une capacité d'accueil des familles ancrées du territoire (transformation de l'aire de Dinard en TFL + création d'un soupape supplémentaire à Pleurtuit) pour redonner sa fonction initiale à cet équipement + Enjeu de développer en complément un réseau de terrains de petits passages sur les communes de moins de 5000 habitants.

Les solutions d'habitat diversifié

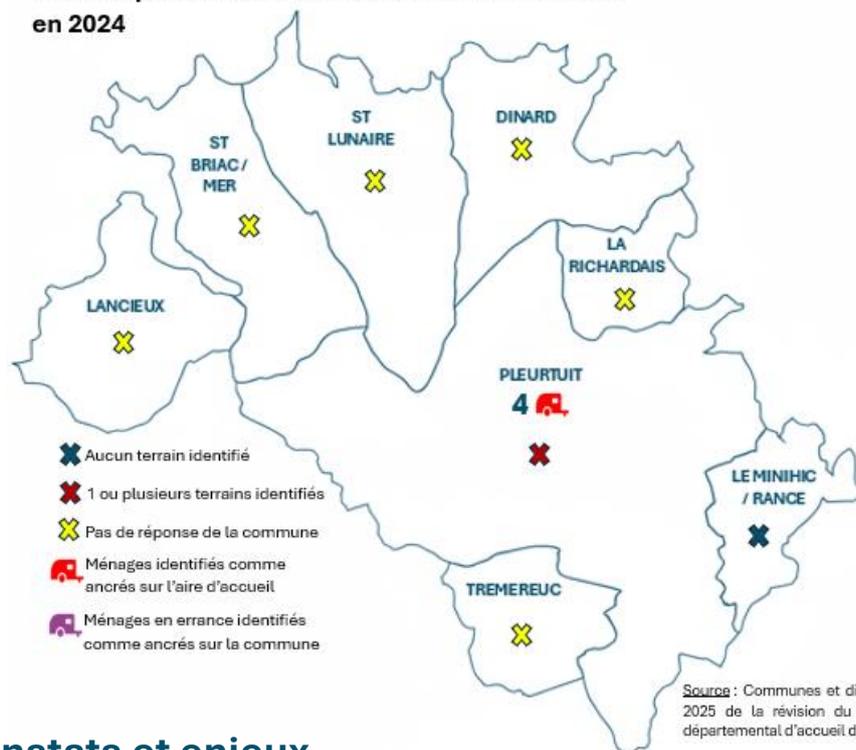
(Équipements adaptés aux ménages ancrés ou sédentarisés)

Nombre de Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/4 ●
Nombre de places en Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/16 ●

Nombre de terrains privés aménagés dans les conditions prévues à l'article L. 444-1 du code de l'urbanisme pour l'installation de résidences mobiles	À étudier
Nombre de terrains privés non conformes à l'art L 444-1 du code de l'urbanisme	À étudier
Nombre de terrains possiblement régularisables	À définir
Autres équipements réalisés	/
Précisez le type d'équipement :	/

Nombre de logements sociaux adaptés (PLAi)	0 ●
--	-----

Terrains privés recevant des résidences mobiles en 2024



Constats et enjeux

Une solution de plusieurs habitats adaptés pourrait être mise à l'étude sur l'aire de Dinard. Les familles très ancrées sur l'aire permanente d'accueil ont été identifiées pour postuler à des solutions d'ancrage. Une solution de terrain souple supplémentaire sur Pleurtuit permettrait de maintenir les solutions d'accueil pour les ménages de passage sur la CCCE

Enjeu d'identifier les terrains privés occupés par des résidences mobiles sur l'EPCI (qualifier ces terrains au regard des règles d'urbanisme et étudier les possibilités de régularisation des terrains situés en zone A ou N). Enjeu de créer les TFL prescrits sur l'EPCI après réalisation du diagnostic social des familles demandeuses identifiées.

Le développement social

(Prise en compte des besoins des ménages Gdv du territoire)

2024	Commune DINARD
Coordination du projet social	Oui ●
Nombre de réunion projet social	1 ●
Livret d'accueil adapté	Oui ●
Protocole de scolarisation	Oui ●
Nombre de réunion scolarisation	1 ●
Nombre d'élections de domicile CCAS ou mairie	6 à Dinard À renseigner pour Pleurtuit

Nombre de terrains mis à disposition par leurs employeurs, notamment dans le cadre d'emploi saisonniers.

Pas de terrain de ce type identifié dans le cadre de la révision du schéma. À approfondir pendant la durée du schéma 2026/31.

Constats et enjeux

Coordination à formaliser et partenariat fort sur Dinard avec l'implication des différents partenaires (CCAS, CDAS, établissements scolaires, etc.).

En 2024, aucun enfant en âge de scolarisation présent sur l'aire d'accueil de Dinard.

Cependant, le travail mené les années passées avec les communes de Dinard et Pleurtuit a permis de respecter le protocole de scolarisation quand des enfants étaient présents.

La CCCE a depuis 2020 dans ses locaux, France Services, qui a régulièrement des familles, sollicitant un accompagnement.

Enjeu de mieux coordonner les actions des acteurs de la gestion avec celles des acteurs du développement social sur Dinard.

Les projets sociaux des aires renforcent la prise en compte des besoins des Gdv, leur accès aux droits et facilitent la gestion des équipements tout en renforçant la cohésion sociale : Enjeu de prise en compte des besoins des Gdv de passage et de coordination des acteurs (CDAS, CCAS, Centre social, écoles notamment) + convention Etat/EPCI sur l'aide à la gestion des aires d'accueil).

Visite des équipements

Etat des aires d'accueil et conformité vis à vis du décret de 2019



Dinard

Date de la visite : **Pas de visite de conformité compte tenu de la fermeture de l'aire liée à de nouvelles dégradations très importantes en 2024, rendant de fait la visite inutile. Avant ces dégradations, l'aire était conforme, grâce aux importants travaux engagés en 2023 par la collectivité.**

Normes en vigueur : Équipement

La place de caravane permet d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque	
L'aire d'accueil comporte au minimum un bloc sanitaire, intégrant au moins une douche et deux WC pour cinq places de caravane.	
Chaque place de caravane est dotée d'un accès aisé aux équipements sanitaires ainsi qu'à l'alimentation en eau potable et à l'électricité	

Normes en vigueur : Gestion

La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés se fait dans les mêmes conditions que pour les habitants de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.	
L'aire d'accueil est rattachée à un dispositif de gestion et de gardiennage permettant d'assurer, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente au moins cinq jours par semaine et à une astreinte technique téléphonique quotidienne :	
Paiement du droit d'usage régulier	
Les différents tarifs font l'objet d'un affichage sur l'aire.	
Le montant des factures établies pour la consommation d'électricité et pour la consommation d'eau correspond à la consommation réelle	
La base du calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même.	

Éléments complémentaires

Règlement intérieur conforme au décret et affiché	
Accès à internet (wifi)	
Aménagements complémentaires (jeux, barbecue, préau, salle d'animation, etc.)	
Absence de Mobil-home	
Absence de Cabanisation	
Présence d'encombrants/ferraille	
Logiciel départemental de gestion	
Présence de dettes au 31/12/2024	

Constats et enjeux

La CCCE a comme cela a été rappelé fait un gros investissement en 2023 pour la mettre aux normes et rendre l'aire plus agréable à vivre pour les familles. Mais les dégradations répétées en 2022 et 2024 rendent l'équipement très difficile à gérer. De même, le très fort ancrage de quelques ménages complexifie la gestion et ne facilite pas l'utilisation de l'aire par les ménages de passage sur la CCCE.

Enjeu de transformer l'aire de Dinard en TFL ou solution d'habitat adapté pour les ménages ancrés sur l'EPCI.

Enjeu de prise en compte des besoins des Gdv de passage en créant un terrain soupape supplémentaire sur l'EPCI (Pleurtaut)

Enjeu de la coordination entre acteurs de la gestion et du développement social



3

PROJET

Moyens humains de mise en œuvre de la politique d'accueil des Gdv par l'EPCI et les communes



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'ÉMERAUDE

Le Pilotage

(Pilotage des prescriptions et des orientations du schéma au sein de la collectivité : ETP pour animer et suivre le schéma départemental 2020-2025)

Accueil (ALT2, urbanisme, marchés, ...)	Habitat (PLH, liens bailleurs sociaux, ...)	Coordination sociale (Santé, scolarisation, accès aux droits, insertion, ...)
À préciser au titre des services supports (juridique et marchés publics) et ALT 2	À préciser au titre du suivi du schéma et de la coordination avec AGV 35	À préciser pour le protocole de scolarisation et l'actualisation du livret d'accueil

La Gestion

(Gestion des équipements : cf. tableau récapitulatif des aires en annexe)

Mode de gestion (Directe, déléguée, autre)	Entité / Service / Poste	Missions	ETP
Directe	CCCE	Assistante de pôle (suivi et contrôle de la régie) = 0.2 ETP Responsable de pôle (coordination prestataire/ service technique, gestion des dysfonctionnements et procédures lors d'évènements ou infraction au règlement intérieur) = 0.2 ETP Service technique = 0.6 ETP	1 ETP

La Gouvernance et suivi du schéma départemental

Élu(s) référent(s)	Vice-Présidence de la CCCE déléguée à l'économie et aux gens du voyage
Technicien EPCI en charge	DGS CCCE
Participations à la Commission consultative départementale (2021/2024)	5/8 ●
Participation au CA du GIP AGV35 (2021/2024)	0/13 ●
Participation à des groupes de travail thématiques départementaux	Oui ● : réunion départementale des gestionnaires et comité technique de révision du schéma en 2024 et 2025

Constats et enjeux

La gestion régulière des aires, aire permanente et aires de grand passage, implique l'équivalent d'1 ETP, sans prendre en compte l'intervention d'autres services de la collectivité (finances, comptabilité, marché public, déchets), ainsi que le temps de la coordinatrice sociale amenée à accompagner certaines familles, accompagnement complémentaire à celui réalisé par les CDAS et CCAS, services compétents en matière sociale. On peut donc évaluer à 1.2 ETP.

Enjeu de d'adapter les moyens techniques et humains pour notamment développer le projet social et la gestion comme l'EPCI l'a prévu.

Enjeu de davantage s'impliquer dans le CA d'AGV35 et poursuite de l'implication de la CCCE dans la commission consultative.



4

PROJET

Synthèse des besoins identifiés à inscrire au schéma révisé



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'ÉMERAUDE

Pour rappel, un délai de 2 ans + 2 ans (après prorogation) est donné aux collectivités à partir de l'approbation du schéma pour la réalisation des Aires Permanentes d'Accueil (APA), des Terrains Familiaux Locatifs (TFL) et des Aires de Grands Passages (AGP).

Aire d'accueil	Enjeu d'une réponse adaptée à la sédentarité des familles sur l'aire de Dinard, et d'une réponse adaptée aux ménages de passage : transformation de l'aire d'accueil en solutions d'habitat diversifié + création d'un terrain soupape supplémentaire à Pleurtuit (emprise voisine du terrain de grand passage actuel). Cela permettra de répondre aux besoins identifiés dans un contexte foncier complexe.
Aire de petit passage	Enjeu d'une réponse aux stationnements diffus sur l'EPCI. L'aire de petit passage peut être une réponse sur les communes de moins de 5000 habitants. Préconisation de lister les terrains informels existants comme des solutions pour l'EPCI + identification d'autres solutions gérées
Aire de grand passage/soupape	Enjeu de l'accueil des grands groupes sur la CCCE pour éviter les installations sur terrains privés (champs) et/ou publics (stades) : quasi inexistant depuis la création de l'aire du L'IVENAIS Mais enjeu de l'accueil des groupes familiaux (10 à 30 caravanes) sur la CCCE également, en créant un terrain soupape supplémentaire.
Besoin de solution d'ancrage	Enjeu de proposer de l'offre légale d'ancrage pour les ménages (étude d'opportunité à lancer avec l'appui des élus de la CCCE + diagnostics sociaux dès que les solutions foncières auront été identifiées) + identifier les terrains privés régularisables + enjeu de préciser ces informations (toutes les mairies n'ont pas répondu à l'enquête). La transformation de l'aire de Dinard en solutions d'habitat diversifié apportera une partie de réponse à ces enjeux.
Terrains privés de Gdv	Enjeu de réaliser une étude plus précise des terrains privés appartenant à des Gdv (conformes ou non aux règles d'urbanisme) pour ensuite définir des actions d'appui aux communes et d'information des familles.
Développement social	Enjeu de prise en compte des besoins des Gdv de passage et de coordination des acteurs (CDAS, CCAS, Centre social, écoles notamment) + suivi social des ménages ancrés.
Gouvernance du schéma et du GIP AGV35	Poursuivre l'implication de la CCCE dans le suivi du schéma + enjeu de gouvernance du GIP AGV35, outil de mise en œuvre du schéma

FICHE TERRITORIALE – SDAHGV – 2026/2032



5

PROJET

Déclinaisons territoriales des orientations du schéma 2026/2032



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'ÉMERAUDE

EQUIPEMENTS	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Aires permanentes d'accueil (APA)	Terrain de grands passages	Terrains familiaux locatifs (TFL*)	Précisions ou autres équipements
PLEURTUIT	/	1 AGP 4 ha ● 1 AGP 1 ha ● 1 AGP 1 ha ●	/	Localisation des terrains soupapes et du terrain de grand passage sur Pleurtuit (le deuxième terrain soupape sur l'emprise disponible du terrain de grand passage existant).
DINARD	/	/	4 TFL*	Transformation de l'aire de Dinard en solutions d'habitat diversifié adaptées aux ménages demandeurs (au moins 4 en 2025) et possibilité d'en créer davantage sur l'emprise foncière de l'aire si de nouvelles demandes émergent
Communes de moins de 5000 habitants	/	/	/	1 terrain petits passages 2000 m2 été pour répondre aux sollicitations nombreuses sur l'EPCI et gérer pour éviter les installations sur des sites privés ou publics (stades)
Commentaires des copilotes du schéma	*TFL ou équivalent = Logements adaptés PLA1 ou Terrains aménagés familiaux Nb : Les projets d'habitat diversifié pourront être localisés en fonction du diagnostic social des familles demandeuses.			

À créer À réhabiliter Existant et conforme

AXE SOCIAL	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Livret d'accueil	Protocole de scolarisation	Réunion du comité technique	Actions complémentaires
PLEURTUIT	/	/	/	Pilotage coordination du projet social sur les terrains soupapes de 1 hectare ● (protocole scola + livret d'accueil et bilan annuel)
DINARD	/	/	/	Pilotage coordination du projet social sur les solutions d'habitat diversifié ●
Précisions des copilotes du schéma	Travailler à une mobilisation plus forte des acteurs du développement social Le livret d'accueil permet de mobiliser les acteurs de droit commun du territoire et de prendre en compte les Gens du voyage sur les thématiques de l'accès aux droits, de la santé, de l'insertion sociale et professionnelle. La réunion du comité technique permet, au moins une fois par an, de réunir tous les acteurs participants à l'accueil des Gens du voyage sur la commune (dont la scolarisation), pour faire un bilan des actions mises en œuvre et à venir après identification des besoins.			

À faire À revoir À poursuivre et/ou développer

FICHE TERRITORIALE – SDAHGV – 2026/2032

ANNEXE 1

Détail de la répartition des actions liées à la gestion des équipements :

Accueil des usagers	AGP et terrains soupapes Pleurduit
Présentation du terrain et des règles de fonctionnement	
Remise du livret d'accueil et infos sur services de droit commun du territoire	
Enregistrement de tous les membres de la famille (noms et dates de naissance)	
Vérification des dettes antérieures et interdictions de séjours en cours	
Remise et présentation du règlement intérieur	
Signature du règlement intérieur	
Attribution d'un emplacement et remise des clefs	
Etat des lieux de l'emplacement attribué	
Explications relatives aux installations techniques	
Encaissement des cautions	
Encaissement des paiements	
Ouverture des compteurs de fluides	
Etat des lieux de sortie, clôture des soldes financiers, restitution caution, etc.	
Fonctionnement	
Écoute et traitement des demandes des usagers	
Assurer l'accueil physique et téléphonique des partenaires / prestataires externes	
Délivrance d'attestation de séjour (pour faire valoir certains droits)	
Information des usagers des situations de consommation des fluides	
Prépaiement : informer les usagers concernés des coupures éventuelles	
Edition et distribution des factures	
Rappel au règlement intérieur et au respect des équipements	
Gestion des commandes fournitures	
Établir tableaux de suivi et bilan ALT2	
Remplir le logiciel de gestion	
Gérer les demandes de dérogation (durée séjour)	
Tenue d'un carnet de bord (main courante)	
Gestion des intervention entreprises extérieures	
Veille sur l'état des équipements et installations	
Relever les compteurs d'eau et d'électricité chaque semaine	
Aide administrative de 1 ^{er} niveau (lecture courrier et écrivain public)	
Participation au comité de pilotage de suivi du fonctionnement de l'aire	
Régie	
Préparation des régies (avances et recettes)	
Réalisation des factures et états de situation	
Encaissement des redevances et consommations de fluides	
Relance des usagers sur factures à payer	
Lancement des procédures de recouvrement en cas d'impayés	
Établissement et mise à jour des échéanciers en cas de dettes	
Établissement des soldes et états de situation de caisse	
Transferts des fonds vers le Trésor Public	
Bilans quotidiens, hebdomadaires et mensuels	

Entretien des équipements		AGP et terrains soupapes Pleurtuit
Gestion du parc de déferrage le cas échéant		
Enlèvement des encombrants et véhicules abandonnés		
Nettoyage régulier des espaces publics et collectifs de l'aire (voiries, accès, trottoirs, local poubelles, salle commune, ..)		
Nettoyage saisonnier (déneigement, ramassage des feuilles)		
Nettoyage du local d'accueil		
Entretien des espaces verts (tonte, taille, etc.)		
Nettoyage des abords de l'aire et de l'accès à l'équipement		
Organisation de la collecte des déchets et du tri sélectif		
Organisation de l'enlèvement des encombrants vers la déchetterie		
Nettoyage du parc de déferrage s'il existe		
Entretien courant et petite maintenance des installations (électricité, serrurerie, petite maçonnerie, peinture, plomberie, etc.)		
Entretien des réseaux des eaux pluviales et eaux usées (débouchage et nettoyage)		
Vérification des installations individualisées affectées aux usagers et intervention si besoin		
Travaux de nettoyage et d'entretien préventif (tags, peintures, etc.)		
Établir les besoins en grosses réparations ou réfection des installations + organisation des travaux		
Travaux de gros entretien annuel		
Coordination des interventions extérieures et accompagnement des intervenants et prestataires		
Entretien courant et petite maintenance du parc matériel et des outils		
Coordination et partenariat : renforcer les liens entre usagers et services de droit commun		
Veiller à la prise en compte par les acteurs du territoire des familles Gdv		
Assurer le lien entre les usagers et les acteurs sociaux et institutionnels dans le cadre de la mise en œuvre du projet social (accès aux services sociaux, d'insertion, de santé, éducatifs, de loisirs, socioculturels, etc.)		
Remontées des demandes sociales des usagers aux partenaires et au copil de l'aire (veille sociale)		
Information et orientation des usagers vers les services de droit commun		
Suivi de la scolarisation et remontée des éléments vers les services municipaux		
Lien entre les familles et établissements scolaires		
Montage de projets collectifs (information, sensibilisation, prévention, etc.)		
Organisation et animation de réunions des usagers		
Contribution à une meilleure connaissance des Gdv sur le territoire		
Médiation entre Gdv et riverains des aires si besoin		
Animation du comité de pilotage de l'aire (Fonctionnement et Projet Social)		
Gestion des stationnements hors aires		
Gestion des terrains de grands passages		
Gestion des terrains soupapes		
Gestion des terrains familiaux locatifs		
Gestion des stationnements hors équipements dédiés		
→ Diagnostic de situation		
→ Médiation entre les Gdv et la mairie ou le propriétaire privé		
→ Établissement d'une convention		
→ Encaissements liés à la convention		
→ Gestion des fluides et des ordures ménagères, nettoyage du site si besoin		
→ Le cas échéant, engagement et suivi des procédures		